

21 mar 2004 -18:00

Appartient à [CONSEIL DES MINISTRES DU 21 MARS 2004](#)

Les CPAS et les ALE pourront aussi bénéficier de la mesure SINE

Sur proposition de MM. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, Bert Anciaux, Ministre de la Mobilité, et de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique et de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a approuvé une proposition par laquelle la réduction spéciale des charges en faveur des chômeurs de longue durée et bénéficiaires d'un revenu d'intégration peu qualifiés, appelée aussi mesure "SINE", ne sera plus limitée aux employeurs agréés à l'échelon régional, qui opèrent dans le secteur de l'économie d'insertion sociale.

Sur proposition de MM. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions, Bert Anciaux, Ministre de la Mobilité, et de Mme Marie Arena, Ministre de la Fonction publique et de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a approuvé une proposition par laquelle la réduction spéciale des charges en faveur des chômeurs de longue durée et bénéficiaires d'un revenu d'intégration peu qualifiés, appelée aussi mesure "SINE", ne sera plus limitée aux employeurs agréés à l'échelon régional, qui opèrent dans le secteur de l'économie d'insertion sociale.

Les autorités fédérales admettront aussi dans quelques mois, les initiatives d'insertion sociale des CPAS et des agences locales pour l'emploi (ALE), qui pourront ainsi occuper davantage de chômeurs difficiles à placer et de bénéficiaires d'un revenu d'intégration. Le Ministre de l'économie sociale va créer un cadre dans le secteur de l'économie sociale permettant la mise en place d' " Equipes d'intervention ". Ces équipes seront prioritairement mises au service des écoles et dans le secteur de la construction. Ils vont pouvoir exécuter les tâches qui aujourd'hui par manque de temps et de personnel ne sont plus assurées. Cela va de petits travaux de rénovation et de réparation du patrimoine, de l'entretien technique des plaines de jeux et des classes, de l'entretien des espaces verts dans les écoles jusqu'à des petits travaux de réparation dans les logements sociaux. Souvent ces activités de petites échelles ne sont pas considérées intéressantes par le secteur de la construction. Pour ces raisons, le secteur de l'économie sociale se mobilise. Les chômeurs de longue durée et les bénéficiaires du revenu d' intégration sociale qui seront intégrés dans ces équipes d'intervention pourront par ce biais effectuer des tâches utiles à la société. En même temps ils acquièrent une expérience et une formation technique, ce qui leur facilitera la possibilité de trouver un emploi dans le secteur de la construction.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe